

## DELIBERATION DD2021\_188

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

**LE 16 décembre 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	83
Votants	64
Pouvoirs	77
	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADULTE-RELAIS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

#### PRESENTS :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. CURNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE  
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU  
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADULTE-RELAIS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a déjà recouru à deux reprises à un poste d'adulte-relais dans les quartiers prioritaires, dispositif national mis en place en 2000. Il s'agissait de missions de médiation en lien avec le repérage des jeunes non suivis par la mission locale (tous quartiers prioritaires), ou encore l'implication des habitants sur le Projet de Renouvellement Urbain au sein de la Maison du Projet (uniquement quartier de Chamiers).

**Qu'**aucune condition de diplôme n'est exigée, mais les candidats au poste d'adulte relais doivent :

- Être âgé d'au moins 26 ans (décret n° 2021-1181 du 14 septembre 2021) ;
- Être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat ;
- Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou, à titre dérogatoire, dans un autre quartier.

**Que** ce poste d'adulte-relais est toujours réservé par l'État au bénéfice du Grand Périgueux ; il s'agit donc de définir ses nouvelles missions et de formaliser les engagements par convention ad hoc sur trois ans renouvelable une fois.

**Considérant qu'**ancré sur des missions de médiation sociale, le poste d'adulte-relais doit concourir de manière directe à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville. C'est pourquoi il est proposé que le poste repose sur un rôle de Médiateur.rice/Facilitateur.rice de lien social pour La Boucle Fert'Isle, projet collectif d'études et d'actions en faveur de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

**Que** les missions confiées à l'adulte-relais, développées dans la fiche de poste transmise en annexe, seraient notamment de :

- Assurer le relais entre les institutions, les associations et les habitants pour les actions de la Boucle Fert'Isle afin de faciliter la mobilisation et l'initiative des habitants vers le projet de création et d'animation d'espaces nourriciers transitoires, d'assurer une présence (organisation, logistique, communication...) lors des animations et événements de la Boucle Fert'Isle ;
- Favoriser l'émergence de projets sur les questions relatives aux jardins, aux déchets, ... en lien avec la thématique de l'agriculture urbaine et le volet « jardins » du projet Sîlot (jardins partagés, jardin d'insertion, jardin de phytoremédiation) ;
- Coopérer aux actions de concertation et aux actions pédagogiques des partenaires éducatifs et socio-culturels sur les questions de l'agriculture urbaine, de l'alimentation durable ou de la santé environnementale (ateliers dans les écoles, réunions publiques, gestion urbaine et sociale de proximité...) ;
- Améliorer plus globalement la relation des habitants à leur espace de vie durant les années de travaux de transformation du quartier et recueillir les idées et questionnements des habitants du quartier de Chamiers ;

**Que** le financement de ce poste serait assuré par :

- L'État, sur la base d'une aide annuelle (revalorisée au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année) s'élevant actuellement à 20.071,82€ ;
- La commune de Coulounieix-Chamiers qui a accepté d'apporter une contribution financière de 1.000€ par an ;

- Le Grand Périgueux sur la part résiduelle annuelle évaluée à 9.

**Que** ces contributions financières doivent faire l'objet d'une convention financière avec l'État d'un côté, et avec la Mairie de Coulounieix-Chamiers de l'autre. Ces conventions se trouvent en annexes et seront signées pour une période de trois ans renouvelable tacitement une fois.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise la création du poste de Médiateur.rice/Facilitateur.rice de lien social pour la Boucle Fert'Isle dans le cadre du dispositif « adulte-relais » sur la base des missions décrites dans la fiche de poste transmise en annexe ;
- Autorise le financement du poste dans les modalités indiquées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention adulte-relais avec l'État dont le modèle est transmis en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention financière avec la Mairie de Coulounieix-Chamiers pour le financement du poste selon les modalités décrites dans la pièce en annexe.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 04/01/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/01/2022	Périgueux, le 04/01/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,  
Jacques AUZOU